

FIDUCIE NATIONALE DU CANADA

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2020

FIDUCIE NATIONALE DU CANADA

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
Rapport de l'auditeur indépendant	1
États financiers	
État des résultats	3
État de l'évolution de l'actif net	4
État de la situation financière	5
État des flux de trésorerie	6
Notes complémentaires	7

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de
Fiducie nationale du Canada

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Fiducie nationale du Canada (la « Fiducie nationale »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2020, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Fiducie nationale au 31 mars 2020, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Fiducie nationale conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Fiducie nationale à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Fiducie nationale ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Fiducie nationale.

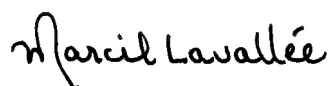
Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Fiducie nationale;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Fiducie nationale à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Fiducie nationale à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.



Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa (Ontario)
Le 23 mai 2020

FIDUCIE NATIONALE DU CANADA

ÉTAT DES RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2020

3

	2020	2019
PRODUITS		
Contribution Jeunesse Canada au travail	720 597 \$	739 330 \$
Subventions et contributions	135 683	237 235
Dons et legs	112 979	100 441
Cotisations des membres	103 993	96 487
Commandites	86 439	94 773
Inscriptions aux conférences	75 821	106 055
Contrats	63 482	38 114
Propriétés	15 060	20 835
Autres	10 544	9 799
Publications	44	605
	1 324 642	1 443 674
CHARGES		
Leadership, politiques et régénération	881 541	928 932
Emploi des jeunes - Jeunesse Canada au travail (note 12)	720 597	739 330
Gestion et administration	315 155	314 102
Communications	180 344	126 100
Propriétés	180 269	197 779
Gestion de placements	168 624	206 220
Gouvernance	117 385	111 948
Publications	79 268	65 939
	2 643 183	2 690 350
INSUFFISANCE DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES AVANT PRODUITS (PERTES) DE PLACEMENTS	(1 318 541)	(1 246 676)
PRODUITS (PERTES) DE PLACEMENTS (note 3)	(1 318 416)	1 190 004
INSUFFISANCE DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES	(2 636 957) \$	(56 672) \$

FIDUCIE NATIONALE DU CANADA

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2020

4

HORS DOTATION

	Non affecté	Investi en immobilisations	Investi dans les propriétés du patrimoine	Fonds Runciman pour la conservation du patrimoine	2020	2019
SOLDE AU DÉBUT	6 408 965 \$	37 435 \$	2 \$	44 323 \$	6 490 725 \$	6 547 397 \$
Insuffisance des produits par rapport aux charges	(2 620 476)	(12 655)	-	(3 826)	(2 636 957)	(56 672)
Acquisition d'immobilisations	(12 454)	12 454	-	-	-	-
SOLDE À LA FIN	3 776 035 \$	37 234 \$	2 \$	40 497 \$	3 853 768 \$	6 490 725 \$

DOTATION

	<u>Fiducie nationale du Canada</u>	
	2020	2019
SOLDE AU DÉBUT ET À LA FIN	13 180 511 \$	13 180 511 \$

FIDUCIE NATIONALE DU CANADA

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

31 MARS 2020

5

	2020	2019
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	40 991 \$	62 006 \$
Débiteurs (note 4)	63 453	31 395
Subventions et contributions à recevoir	70 490	14 301
Frais payés d'avance	58 208	58 988
	233 142	166 690
PLACEMENTS (note 5)	17 052 318	19 745 614
IMMOBILISATIONS (note 6)	37 234	37 435
PROPRIÉTÉS DU PATRIMOINE (note 7)	2	2
	17 089 554	19 783 051
	17 322 696 \$	19 949 741 \$
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs et frais courus	112 628 \$	161 045 \$
Produits reportés (note 8)	102 320	117 460
Subventions et contributions reportées (note 9)	73 469	-
	288 417	278 505
ACTIF NET (note 10)		
HORS DOTATION		
Non affecté (note 11)	3 776 035	6 408 965
Affectations internes		
- Investi en immobilisations	37 234	37 435
- Investi dans les propriétés du patrimoine	2	2
- Fonds Runciman pour la conservation du patrimoine	40 497	44 323
	3 853 768	6 490 725
DOTATION		
Fiducie nationale du Canada	13 180 511	13 180 511
	17 034 279	19 671 236
	17 322 696 \$	19 949 741 \$

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



, administrateur



, administrateur

FIDUCIE NATIONALE DU CANADA

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2020

6

	2020	2019
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Insuffisance des produits par rapport aux charges	(2 636 957) \$	(56 672) \$
Ajustements pour :		
Pertes latentes sur placements	4 391 891	362 600
Amortissement des immobilisations	10 643	11 376
Perte sur la radiation d'immobilisations	2 012	1 369
	1 767 589	318 673
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement :		
Débiteurs	(32 058)	24 837
Subventions et contributions à recevoir	(56 189)	11 771
Frais payés d'avance	780	2 436
Créditeurs et frais courus	(48 417)	(197 247)
Produits reportés	(15 140)	(25 116)
Subventions et contributions reportées	73 469	-
	(77 555)	(183 319)
	1 690 034	135 354
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Variation nette des placements	(1 698 595)	(244 344)
Acquisition d'immobilisations	(12 454)	(6 745)
Produit de disposition - Propriétés du patrimoine	-	115 000
	(1 711 049)	(136 089)
DIMINUTION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		
	(21 015)	(735)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT		
	62 006	62 741
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN		
	40 991 \$	62 006 \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Fiducie nationale du Canada (la Fiducie nationale) est constituée en tant qu'organisme sans but lucratif en vertu de la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif. La Fiducie nationale est un organisme de bienfaisance enregistré aux fins fiscales et, à ce titre, est exonérée d'impôt.

Les objectifs de la Fiducie nationale sont de conserver les lieux et collectivités du Canada revêtant un caractère historique ou une importance culturelle et d'en promouvoir la conservation, de sensibiliser le public et de le mobiliser en faveur de la conservation et de l'appréciation des bâtiments, des paysages, des aires naturelles et des collectivités ayant un caractère patrimonial, ainsi que de favoriser l'éducation en offrant publiquement des bourses d'études ou autres et d'autres formes d'aide financière à l'intention de jeunes professionnels ou d'étudiants canadiens qui poursuivent des études ou qui travaillent dans le domaine de la conservation du patrimoine ou un domaine connexe.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

La Fiducie nationale applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL) de la Partie III du Manuel de CPA Canada – Comptabilité.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers selon les NCOSBL exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés.

Constatation des produits

La Fiducie nationale comptabilise les subventions et contributions selon la méthode du report. Les subventions et contributions affectées sont constatées à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées lorsque le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que la réception est raisonnablement assurée.

Les produits d'inscriptions aux conférences et de commandites sont constatés lorsque l'événement a lieu alors que les dons et legs sont constatés lorsqu'ils sont reçus à moins d'être reportés lorsque les fonds sont désignés pour un programme spécifique dans le cadre duquel les charges seront encourues dans le futur.

Les produits de contrats sont constatés lorsqu'il existe des preuves convaincantes d'un accord, que les services sont rendus, que le prix est déterminé ou déterminable et que l'encaissement est raisonnablement assuré.

Les cotisations des membres et les autres produits sont constatés à titre de produits de l'exercice auquel ils se rapportent.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Ventilation des charges

La Fiducie nationale ventile une partie des salaires et avantages sociaux ainsi que des frais d'administration aux programmes selon des clés de répartition qu'elle juge adaptées à chaque type de charge qu'elle utilise avec constance année après année.

Les clés de répartition utilisées pour ventiler une partie des salaires et avantages sociaux ainsi que des frais d'administration aux programmes sont les suivantes :

- a) Salaires et avantages sociaux : selon le plan de travail, en fonction du temps estimatif consacré à chaque programme;
- b) Frais d'administration : selon le budget approuvé aux accords de contribution, lequel est établi en fonction de l'utilisation réelle - au prorata.

Conversion des comptes en devises étrangères

La Fiducie nationale utilise la méthode temporelle pour la conversion de ses comptes exprimés en monnaies étrangères.

Les éléments d'actif et de passif monétaires sont convertis au cours du change à la date de clôture. Les autres éléments d'actif et de passif sont convertis au cours du change en vigueur à la date de l'opération. Les soldes des comptes de l'exercice considéré paraissant à l'état des résultats, à l'exception du coût de l'amortissement qui est converti au cours d'origine, sont convertis aux cours moyens de l'exercice. Les gains et les pertes de change sont inclus dans les résultats de l'exercice.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de la Fiducie nationale consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes peuvent fluctuer entre le positif et le négatif.

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

La Fiducie nationale évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale.

Elle évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif et des actifs financiers désignés à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale, qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées aux résultats.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des débiteurs et des subventions et contributions à recevoir.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers (suite)

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créiteurs et frais courus.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur se composent des placements.

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût et au coût après amortissement sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications d'une possible dépréciation. La Fiducie nationale détermine s'il y a eu un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs de l'actif financier. Si c'est le cas, elle réduit la valeur comptable de l'actif à la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus de l'actif ou au prix qu'elle pourrait obtenir de la vente de l'actif à la date de clôture selon le plus élevé des deux montants. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

La Fiducie nationale comptabilise ses coûts de transaction aux résultats de l'exercice où ils sont engagés. Cependant, les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers évalués ultérieurement au coût après amortissement sont présentés en ajustement de la valeur comptable de l'actif ou du passif financier et comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument en vertu de la méthode linéaire.

Apport à recevoir

Un apport à recevoir est comptabilisé en actif lorsque le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que la réception finale du montant est raisonnablement assurée.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement dégressif aux taux annuels indiqués ci-dessous :

Mobilier et équipement	20 %
Équipement informatique	30 %

FIDUCIE NATIONALE DU CANADA

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2020

10

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Réduction de valeur des immobilisations

La Fiducie nationale comptabilise en charges une réduction de valeur à l'état des résultats lorsqu'une immobilisation n'a plus aucun potentiel de service à long terme. La réduction comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable nette de l'immobilisation sur sa valeur résiduelle.

Propriétés du patrimoine

Les propriétés du patrimoine sont comptabilisées au coût. Aucun amortissement n'est imputé aux résultats pour les propriétés du patrimoine. Lorsque les conditions indiquent que la juste valeur d'un bien patrimonial est inférieure au coût, la valeur comptable nette est alors réduite à la juste valeur de l'actif.

3. PRODUITS (PERTES) DE PLACEMENTS

	2020	2019
Intérêts	41 900 \$	192 025 \$
Dividendes	444 368	277 375
Gains réalisés sur placements	2 587 207	1 083 204
Pertes latentes sur placements	(4 391 891)	(362 600)
	(1 318 416) \$	1 190 004 \$

4. DÉBITEURS

	2020	2019
Comptes clients	43 687 \$	10 832 \$
Taxe de vente harmonisée à recevoir	19 766	20 563
	63 453 \$	31 395 \$

FIDUCIE NATIONALE DU CANADA

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2020

11

5. PLACEMENTS

	2020	2019
Trésorerie et équivalents de trésorerie	555 904 \$	240 492 \$
Fonds communs d'obligations canadiennes	-	4 987 963
Fonds communs d'actions canadiennes	-	2 423 939
Obligations corporatives canadiennes réservées	745 134	44 800
Actions canadiennes réservées	3 337 625	1 264 801
Actions privilégiées canadiennes	1 448 180	-
Fonds communs d'obligations mondiales	3 143 815	2 994 239
Fonds communs d'actions mondiales	-	3 957 146
Actions internationales réservées	4 699 699	2 366 759
Actions américaines réservées	3 121 961	1 465 475
	17 052 318 \$	19 745 614 \$

La totalité des Fonds est investie et gérée de manière à suivre les lignes directrices suivantes, décrites en ordre de préséance :

- à protéger la dotation quant à sa valeur nominale;
- à générer une source constante de produits afin de financer les activités de la Fiducie nationale, sans pour autant réduire la valeur nominale du Fonds de dotation;
- à générer une croissance; et
- à maximiser le taux de rendement à long terme du Fonds de dotation.

6. IMMOBILISATIONS

	Coût	Amortissement cumulé	2020	2019
Mobilier et équipement	65 525 \$	50 134 \$	15 391 \$	18 998 \$
Équipement informatique	56 343	34 500	21 843	18 437
	121 868 \$	84 634 \$	37 234 \$	37 435 \$

La charge totale d'amortissement de 10 643 \$ (2019 : 11 376 \$) est comptabilisée à la rubrique « Gestion et administration » à l'état des résultats.

FIDUCIE NATIONALE DU CANADA

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2020

12

7. PROPRIÉTÉS DU PATRIMOINE

	2020	2019
Myrtleville House, Brantford, Ontario	1 \$	1 \$
La chapelle du Manoir-Papineau, Montebello, Québec	1	1
	2 \$	2 \$

Les propriétés du patrimoine de Brantford et de Montebello sont détenues en fiducie en faveur de l'État et n'ont aucune valeur substantielle dans ces états financiers.

8. PRODUITS REPORTÉS

	2020	2019
Solde au début	117 460 \$	142 576 \$
Plus : montant reçu au cours de l'exercice	65 709	94 279
Moins : montant constaté à titre de produits au cours de l'exercice	(80 849)	(119 395)
Solde à la fin	102 320 \$	117 460 \$

Les produits reportés se détaillent comme suit :

	2020	2019
Cotisations des membres	44 259 \$	48 240 \$
Fonds de bourses Herb Stovel	48 061	43 720
Assurance Ecclesiastical - parrainage	10 000	10 000
Conférence et autres	-	15 500
	102 320 \$	117 460 \$

FIDUCIE NATIONALE DU CANADA

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2020

13

9. SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS REPORTÉES

	2020	2019
Solde au début	- \$	- \$
Plus : montant octroyé au cours de l'exercice	929 749	-
Moins : montant constaté à titre de produits au cours de l'exercice	(856 280)	-
Solde à la fin	73 469 \$	- \$

Les subventions et contributions reportées se détaillent comme suit :

	2020	2019
Jeunesse Canada au travail (JCT)	43 980 \$	- \$
Parcs Canada	18 626	-
Fondation communautaire d'Ottawa	10 863	-
	73 469 \$	- \$

10. ACTIF NET, HORS DOTATION ET DOTATION

Les actifs nets incluent le montant original du Fonds de dotation reçu du Gouvernement du Canada ainsi que des fonds hors dotation.

Des contributions d'un montant de 13 180 511 \$ reçues du Gouvernement du Canada sont détenues par la Fiducie nationale et investies dans des placements qui sont des placements autorisés pour les fonds de sociétés d'assurances en vertu de la Loi sur les sociétés d'assurances; les produits dérivés de ces placements sont utilisés pour atteindre les objectifs de la Fiducie nationale. Si la Fiducie nationale était abolie ou dissoute, la totalité de la dotation existante serait alors remboursée en faveur de la Couronne.

Les affectations internes incluent le Fonds Runciman pour la conservation du patrimoine. Ce fonds a été créé suite à la vente de la propriété d'Annapolis royal. Les sommes sont investies et les produits et les charges nets sont ajoutés à ce fonds sur une base annuelle.

11. FONDS NON AFFECTÉ

Le Fonds non affecté est assujéti à une politique du conseil d'administration visant à limiter l'utilisation des fonds pour couvrir les frais d'exploitation annuels, à réduire le risque de dépassement budgétaire, à aider la Fiducie à suivre le rythme de l'inflation et à couvrir toute autre dépense extraordinaire approuvée par le conseil.

FIDUCIE NATIONALE DU CANADA

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2020

14

12. EMPLOI DES JEUNES - JEUNESSE CANADA AU TRAVAIL (JCT)

En vertu des exigences du ministère du Patrimoine canadien, les charges liées au projet Jeunesse Canada au travail sont les suivantes :

	2020	2019
Contributions aux employeurs - JCT dans les établissements du patrimoine	494 677 \$	492 310 \$
Contributions aux employeurs - JCT pour une carrière vouée au patrimoine	138 900	160 000
Frais d'administration	87 020	87 020
	720 597 \$	739 330 \$

13. VENTILATION DES CHARGES

Les salaires et avantages sociaux sont ventilés aux activités comme suit :

	2020	2019
Leadership, politiques et régénération	474 476 \$	523 988 \$
Emploi des jeunes - Jeunesse Canada au travail	67 291	69 260
Gestion et administration	208 744	185 014
Communications	142 941	88 662
Propriétés	35 362	39 741
Gouvernance	58 927	50 617
Publications	52 650	37 275
	1 040 391 \$	994 557 \$

Des frais d'administration totalisant 13 883 \$ (2019 : 12 001 \$) présentés à la rubrique « Gestion et administration » et 2 438 \$ (2019 : 2 512 \$) présentés à la rubrique « Propriétés » ont également été ventilés au programme JCT.

14. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque d'investissement

Puisque la Fiducie nationale détient des placements, celle-ci s'expose à des risques liés à l'investissement. Parmi ces risques, on retrouve ceux qui proviennent des variations dans les taux d'intérêt, dans les taux de change dus à la conversion des devises étrangères, et ceux qui existent dans les marchés d'actions, qu'ils soient locaux ou étrangers. Il existe également des risques qui proviennent des éventualités qu'une des parties engagées par rapport à un instrument financier ne puisse pas faire face à ses obligations.

FIDUCIE NATIONALE DU CANADA

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2020

15

14. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque d'investissement (suite)

La Fiducie nationale respecte des politiques et des procédures en matière d'investissement pour contrôler le niveau de risque auquel elle s'expose. Les pratiques de la Fiducie nationale en ce qui concerne les placements ont pour but d'éviter tout risque inutile de perte ou d'insuffisance d'actif et de fournir une espérance quant à leur rendement. Le risque maximal auquel s'expose la Fiducie nationale correspond à la juste valeur des placements.

Risque lié à la concentration

Il y a concentration du risque lorsqu'une proportion importante du portefeuille est constituée de placements dans des valeurs qui présentent des caractéristiques semblables et/ou sensibles à des facteurs économiques, politiques ou autres facteurs semblables. La répartition des fonds, décrite ci-dessous, est en accord avec les directives liées à la diversification ainsi qu'avec les objectifs d'investissement énoncés dans la politique de placements de la Fiducie nationale :

	2020	2019
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3,3 %	1,2 %
Fonds d'obligations		
Sociétés	4,4	17,9
Gouvernements fédéral, provincial et autres	8,5	7,6
Fonds communs d'obligations - marchés mondiaux	18,4	15,2
Total des fonds d'obligations	31,3	40,7
Instrument canadien de capitaux propres		
Unités canadiennes	19,6	6,4
Unités de fonds communs canadiens	-	12,3
Total des instruments canadiens de capitaux propres	19,6	18,7
Instrument de capitaux propres étrangers		
Unités de fonds distincts internationaux	27,5	12,0
Unités de fonds distincts américains	18,3	7,4
Unités de fonds communs - marchés mondiaux	-	20,0
Total des instruments de capitaux propres étrangers	45,8	39,4
Total des instruments de capitaux propres	65,4	58,1
	100,0 %	100,0 %

14. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des devises. Au 31 mars 2020, l'actif comprend des placements en instruments de capitaux propres d'un montant de 3 143 815 \$ (2019 : 2 994 239 \$) en obligations internationales, des placements de 4 699 699 \$ (2019 : 2 366 759 \$) en unités d'actions internationales ainsi que 3 121 961 \$ (2019 : 1 465 475 \$) en actions américaines qui ont été convertis en dollars canadiens.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit pour la Fiducie nationale sont liés aux débiteurs.

La Fiducie nationale établit une provision pour créances douteuses en tenant compte du risque de crédit de clients particuliers, des tendances historiques et d'autres informations. Environ 93 % du total des comptes clients sont à recevoir d'une entité importante. La Fiducie nationale évalue qu'aucun risque important ne découle de cette situation.

15. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

La Fiducie nationale est membre du Plan de régime de pension de retraite de la fonction publique (le Plan) qui est un régime de retraite à prestations définies accessible à tous les employés permanents. Le Régime offre des avantages de retraite établis en fonction du nombre d'années de service de l'employé et de sa rémunération moyenne annuelle sur une période de temps précédant son départ à la retraite. Le Plan est un régime de retraite interentreprises géré par le Gouvernement fédéral et réglementé par la Loi sur la pension de la fonction publique (LPFP). Par conséquent, la Fiducie nationale le comptabilise comme un régime de retraite à cotisations définies.

En vertu de la LPFP, le taux de cotisation actuel pour les employés est de 9,53 %, jusqu'à l'atteinte du gain maximum admissible pour le Régime de pensions du Canada (RPC), et de 11,72 % au-delà du gain maximum admissible pour le RPC pour les employés ayant adhéré au Plan avant le 31 décembre 2012. Pour les employés ayant adhéré au Plan en date du 1 janvier 2013, les taux sont de 8,69 % et de 10,15 % respectivement. Dans le cadre de la LPFP, la Fiducie nationale verse 1,01 fois le montant des cotisations versées par les employés ayant adhéré au Plan avant le 1 janvier 2013 et 1,00 fois le montant des cotisations versées par les employés ayant adhéré au Plan après le 31 décembre 2012. Les taux de cotisation de l'employeur pour l'année civile 2019 s'élevaient respectivement à 1,01 et à 1,00 fois le montant des cotisations versées par les employés. Le total des cotisations de l'employeur pour l'exercice clos le 31 mars 2020 s'élève à 77 742 \$ (2019 : 77 343 \$).

FIDUCIE NATIONALE DU CANADA

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2020

17

16. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Les engagements pris par la Fiducie nationale en vertu de baux totalisent 77 810 \$ et les versements à effectuer au cours des deux prochains exercices sont les suivants :

2021	58 360 \$
2022	19 450 \$

17. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN

La pandémie du coronavirus, aussi appelé COVID-19, est répandue à travers le monde et l'ensemble des activités économiques sont présentement affectées. Les conditions liées au coronavirus évoluent rapidement et les autorités gouvernementales ont mis en place des mesures d'urgence afin d'atténuer la propagation du virus. À la date d'approbation des états financiers, le virus et les mesures de mitigation prises ont eu les effets suivants sur les opérations de la Fiducie nationale : baisse de valeur de ses placements et possibilité de payer des pénalités si la conférence sur place d'octobre 2020 est annulée. Les impacts financiers dépendent du déroulement futur des événements, notamment la durée de l'éclosion, les interruptions commerciales et l'efficacité des mesures prises au Canada et dans d'autres pays pour combattre et traiter le virus. Ces événements sont hautement incertains et la Fiducie nationale n'est pas en mesure d'évaluer les impacts qu'ils auront sur ses résultats financiers.